



MUNICIPALITÉ
DE VÉTROZ

Rue des Pêcheurs 12 | 1963 Vétroz | Tél. 027 345 37 70 | www.vetroz.ch

Avis

Ouverture du réseau d'eau d'irrigation

Conformément à l'art. 22 du règlement communal d'irrigation, le réseau principal de la plaine et du vignoble sera mis en charge progressivement **à partir du lundi 30 mars 2026**.

Les propriétaires sont priés de bien vouloir contrôler au préalable leurs installations, **en procédant à la fermeture des vannes privées et à la mise en place des bouchons de vidange pour le vendredi 27 mars 2026**.

Les consortages sont responsables de leurs vannes. Chacun prendra les mesures utiles afin que la mise en eau du réseau se déroule dans les meilleures conditions.

Les arrosages viticoles dans le coteau et arboricoles en plaine doivent faire l'objet d'une demande de bulletin d'eau préalable au service des eaux (eaux@vetroz.ch – 079 337 66 42). Tout non-respect de cette procédure sera dénoncé et amendé, conformément à la décision du Conseil Municipal du 11 août 2022.

L'administration communale décline toute responsabilité en cas de dommage pouvant résulter de l'inobservation de ce qui précède.

Vétroz, le 6 mars 2026

L'Administration communale